

Urbia

Les Cahiers du développement urbain durable

Urbanisme végétal et agriurbanisme



© Photographie : Marianne Thomann, mai 2009



Observatoire universitaire
de la Ville et du
Développement durable

Numéro 8 - juin 2009

La demande sociale de nature en ville Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise

Emmanuel Boutefeu, Ingénieur d'études

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu)

Courriel :
emmanuel.boutefeu@developpement-durable.gouv.fr

Résumé :

Cet article expose les résultats d'une enquête téléphonique conduite auprès de 305 habitants de la communauté urbaine de Lyon dans le but de mieux connaître la demande sociale en lieux de nature en ville. Il expose quelques-unes des opinions et attitudes de la clientèle et de la non-clientèle et esquisse une photographie de la fréquentation des espaces verts à l'échelle d'une agglomération millionnaire, c'est-à-dire des squares, jardins publics, parcs urbains, ainsi que des espaces naturels et ruraux périurbains.

Mots-clés :

Espace vert, square, parc urbain, campagne, pratique et opinion.

Si les citoyens reconnaissent volontiers que la qualité de la vie en ville s'est améliorée au cours des dernières décennies, ils déplorent de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts au voisinage de leur logement. La dernière enquête réalisée par l'institut de sondage Ipsos pour le compte de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage [Ipsos-Unep, 2008] confirme l'importance de cette demande sociale de nature : trois Français sur quatre fréquentent régulièrement les espaces verts de leur commune. Quelles que soient les enquêtes d'opinion consultées [Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1978 ; Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999], la présence d'un jardin privatif ou public demeure l'un des premiers équipements spontanément cités par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville. 70 % des Français ont tenu compte de la proximité d'espaces verts dans leur choix de localisation résidentielle. Cette fièvre verte est invariablement mise en avant [Garin, 2004]. C'est l'un des faits marquants de l'urbanisme actuel : les citoyens ne semblent jamais rassasiés de verdure. Ceux qui disposent d'un jardin privé sont d'ailleurs les plus nombreux à apprécier la présence d'espaces verts dans leur ville (82 %). Le végétal décliné sous forme d'arbres, de pelouses, de fleurs, de squares, de jardins et de parcs, est devenu un acteur incontournable de la vie de la cité, offrant des lieux de nature, des sites paysagers, des espaces verts de détente, qui sont perçus et vécus comme des « espaces où il fait bon vivre ».

Notre propos est de mieux cerner les usages et les attentes des habitants d'une grande ville par rapport aux espaces verts à privilégier, non pas en s'appuyant sur les observations des professionnels de l'aménagement urbain, les analyses des services gestionnaires des parcs et jardins, voire les intuitions des élus municipaux, mais en interrogeant directement les citoyens. Au moyen d'une enquête téléphonique, menée en 2002 auprès de 305 habitants représentatifs de la communauté urbaine de Lyon, le Certu a souhaité dresser un état des lieux de la demande sociale en espaces verts accessibles au public [Boutefeu, 2005].

Cette enquête téléphonique a permis de mesurer l'importance des différents types d'espaces verts ouverts au public : squares,

parcs urbains, espaces naturels et ruraux. Notre ambition était de répondre à un certain nombre de questions que se posent les acteurs urbains chargés de concevoir et de gérer les parcs et jardins. Quels sont les parcs les plus prisés, les moins fréquentés ? Quel est le niveau de satisfaction des habitants vis-à-vis de l'offre d'espaces verts ? Existe-t-il des facteurs limitant l'attractivité d'un square ? Est-on en mesure de connaître les raisons qui poussent certains habitants à ne jamais fréquenter d'espaces naturels et ruraux ?

La méthode d'enquête

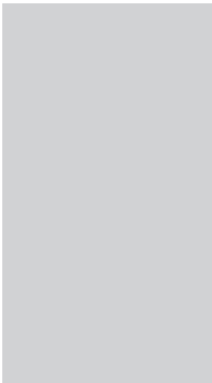
Sans entrer dans les détails techniques de l'enquête téléphonique, cette méthode de recueil de données a été privilégiée par rapport à une enquête ménages déplacements réalisée au domicile de personnes à interroger ou une enquête conduite à l'entrée et à la sortie des parcs. En raison de la diversité des espaces verts du territoire lyonnais et de leur éparpillement, il convenait de mobiliser un grand nombre d'enquêteurs spécialement formés pour recueillir les pratiques et les usages des habitants [Gascon, 2008]. Le coût d'une telle investigation étant très élevé, l'enquête téléphonique a été préférée, car elle est moins onéreuse. De plus, elle permet d'évaluer la proportion d'habitants qui ne fréquentent jamais les espaces verts lyonnais et de connaître les motifs de cette désaffection.

Les personnes interrogées ont été partagées au prorata des communes adhérentes au Grand Lyon, de manière à ce que la taille de l'échantillon respecte la distribution spatiale de la population mère du dernier recensement Insee 1999. Le plan de sondage est proportionnel au poids démographique de chacune des 55 communes afin que le nombre de ménages à tirer au sort corresponde à la répartition géographique de la population au sein de la communauté urbaine de Lyon. Toutes les communes sont représentées, ne serait-ce que par un seul ménage, même si la commune concernée contribue pour une très faible part à la population du Grand Lyon.

Le questionnaire d'enquête est composé de trois modules distincts comprenant trente quatre questions. Le premier module aborde des points généraux ; il vérifie que la personne interrogée fréquente ou ne fréquente pas les espaces verts (trois questions). Le second module est constitué d'une liste de questions posées en boucle, portant tour à tour sur les squares, les parcs urbains, les espaces naturels et ruraux (24 questions). Le dernier établit la fiche d'identité de la personne : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, caractéristiques du logement, train de vie (sept questions).

Au terme de l'enquête téléphonique, nous pouvons tirer quelques enseignements pour les concepteurs et les gestionnaires d'espaces verts.

Plus d'espaces verts dans les quartiers denses



Les ménages vivant en immeuble collectif ressentent plus que d'autres l'absence de verdure. Par rapport à un ménage résidant en maison individuelle, la différence est significative, de l'ordre de dix points d'écart. La présence d'un jardin privatif ou d'un espace vert mitoyen joue à l'évidence un effet bienfaiteur et agit sur le sentiment de satiété. L'environnement de la ville-centre est généralement perçu comme exigu, minéral et gris. Plus un quartier est densément bâti et plus les personnes interviewées vantent les mérites des espaces verts et célèbrent les avantages de la ville verte. On peut se demander si la petite taille des logements n'a pas une incidence forte sur ce besoin de contact avec la nature, la recherche de vues imprenables sur des paysages ouverts, l'aspiration à bénéficier de plus d'espaces verts aux abords de son logement. L'étude Ipsos-Unep [2008] souligne que « plus de la moitié des Français (56 %) jugent opportun d'obtenir un pourcentage obligatoire d'espaces verts dans les projets immobiliers et commerciaux ». Quand on est à l'étroit dans ses murs, quoi de plus naturel que de vouloir gagner de l'espace en réclamant plus d'espaces verts de proximité !

Donnez-nous des squares quotidiens

Agrémenté d'arbres et de pelouses, le square est un espace public peu étendu, de 1'000 à 20'000 m², situé au cœur d'un îlot urbain, d'une place, généralement clos par une grille, un grillage ou une haie basse. C'est un espace vert très apprécié des Lyonnais : la moitié des personnes interrogées déclare y aller régulièrement (54 %). Elles passent plus d'une heure de leur temps libre à se détendre dans les squares, et elles s'y rendent en moyenne 68 fois au cours d'une année. Ce modèle d'espace vert conçu sous le Second Empire (1852-1870) par Georges Eugène Haussmann, préfet de Paris, est toujours d'une grande actualité. Il séduit notamment les étudiants et les ménages de la ville-centre avec de jeunes enfants. La fréquentation des squares est fortement tributaire des rythmes scolaires et corrélée aux conditions météorologiques. La demande de square est d'autant plus forte que l'on progresse dans les classes d'âge ; les personnes âgées estiment particulièrement ce type d'espace vert (62 %).

Le temps de déplacement qu'un Lyonnais est prêt à consacrer pour se rendre dans un square est de dix minutes : sept visiteurs sur dix consacrent entre une et dix minutes de temps de trajet (figure 1). Ce budget-temps de déplacement de dix minutes permet de mesurer le rayon d'attractivité d'un square, la marche étant le mode privilégié pour s'y rendre. Au-delà des dix minutes durant lequel un piéton parcourt aisément 500 mètres, la voiture est préférée. L'équilibre piéton-voiture s'opère aux alentours de 2'000 mètres, c'est-à-dire qu'une moitié des visiteurs vient à pied et l'autre en voiture et en transports en commun. L'augmentation de la distance « domicile-square » a un effet dissuasif sur la fréquentation : plus la distance augmente et plus la fréquence des visites diminue [Ballion et Grandjean, 1982]. Ainsi, la distance maximale associée à la marche est de 2'000 mètres (1'960 à 2'310 mètres) et la vitesse moyenne d'un piéton est de 3.5 km/h (de 3.24 à 4.5 km/h selon l'âge de l'individu), ce qui signifie que le temps de trajet pour se rendre dans un square ne doit pas excéder un budget-temps de déplacement de 40 minutes [Bonnell, Massot et Caubel, 2003].

La promenade est le premier motif de visite évoqué. La seconde cause est liée à la présence d'une aire de jeux (26 %) qui séduit notamment les riverains accompagnés de jeunes enfants. Le trajet « domicile-square » est également perçu comme un itinéraire de promenade à part entière, complémentaire du square, favorisant les activités physiques et la détente.

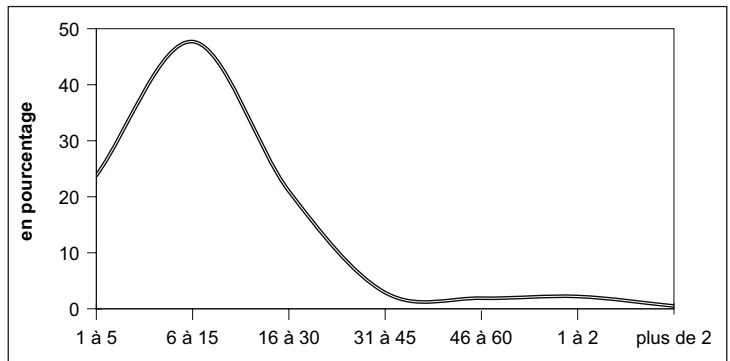


FIGURE 1 : LE BUDGET-TEMPS DE DÉPLACEMENT « DOMICILE-SQUARE » NE DÉPASSE PAS DIX MINUTES : 71.5 % DES VISITEURS INTERROGÉS METTENT ENTRE UNE ET QUINZE MINUTES POUR SE RENDRE AU PARC DU LA TÊTE D'OR [HARZO ET AL., 1994].

A la question de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles un citoyen boude le square, l'éloignement demeure le premier élément dissuasif (25.5 %). Un lyonnais sur quatre ne se rend pas au square faute de ne pas en avoir un à proximité de son domicile. L'absence de square conjuguée à l'éloignement sont les premières causes de non fréquentation. On peut légitimement penser qu'une hausse du nombre de squares permettrait de lever les réticences de ceux qui ne fréquentent pas ce type d'espace vert. Mais d'autres mobiles relevant de la sphère personnelle alimentent cette désaffection : le manque de temps arrive en seconde position (15.6 %) et 13.4 % des personnes interrogées précisent que le square est « un espace vert qui ne les intéresse pas ».

En examinant un à un les arguments développés, on s'aperçoit que des contraintes individuelles et environnementales découragent les Lyonnais d'aller se détendre dans un square. Il existe une « non-

clientèle absolue» qui ne se rend jamais dans un square : un âge trop élevé, le fait ne pas avoir d'enfants, un désintérêt manifeste pour ce modèle d'espace vert sont communément évoqués.

En zone d'habitat dense, la non fréquentation est liée au motif que cet espace public est absent du quartier, ou bien que le square n'est pas adapté aux services escomptés. L'absence d'une aire de jeux est régulièrement citée. En outre, un entretien négligé et des défauts d'aspect peuvent altérer l'image du square et détourner certains lyonnais : un square souillé de crottes de chiens, un espace bondé en fin d'après-midi, un site porteur d'insécurité émeussent leur désir de square. Ces trois motifs d'insatisfaction sont partagés par la moitié de ce sous-échantillon. En revanche, l'autre moitié n'éprouve pas le besoin d'aller dans un square au motif qu'elle possède un jardin privé, réside dans une copropriété dotée d'un jardin intérieur ou habite à deux pas d'un parc public.

En zone d'habitat extensif, le fait de bénéficier d'un jardin attenant à une maison ou de vivre dans une copropriété pourvu d'un espace vert intérieur privé atténue le désir de square : 20 % des personnes interviewées qui ne fréquentent pas les squares disposent en effet d'un espace vert à usage privé. En outre, 8.7 % d'entre elles n'éprouvent pas le besoin d'aller dans un square car elles «habitent à la campagne».

Le square est un équipement très prisé des citadins. Preuve de sa polyvalence, il est à la fois un lieu de détente et de promenade, un terrain de jeux, une aire de pique-nique, une salle de lecture en plein air, un salon de verdure. Mais le square est surtout un lieu d'échanges, propice aux discussions et aux rencontres, où les riverains viennent rompre l'isolement et renforcer les liens sociaux. Certains usagers vivant à deux pas d'un square public peuvent d'ailleurs le considérer comme leur jardin privé dans lequel ils reçoivent leurs amis et conversent avec leurs voisins de pallier [Baudalet, 1994]. Ces résultats renforcent l'idée qu'un square est un équipement populaire de la ville-centre qui est davantage pertinent dans les quartiers denses que dans les quartiers pavillonnaires, aérés et verts.

Des parcs urbains pour oublier la ville

Le parc urbain est un espace public, clos ou non, allant de 5 à 3'000 hectares, aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée (château, manoir, maison de maître) ou attenante à une propriété publique (hôtel de ville, domaine fluvial, forêt domaniale) [Boutefeu, 2005]. Le parc urbain est une pièce maîtresse du réseau vert d'une ville ; il jouit d'une grande estime auprès des personnes interrogées. 86.6 % fréquentent les neufs parcs publics de l'agglomération lyonnaise qui couvrent une surface cumulée de 2'800 hectares (figure 2). En France, une circulaire datée du 8 février 1973 fixe un objectif de 25 m² d'espaces verts par habitant [Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, 1973]. A l'échelle du Grand Lyon, cette valeur guide devrait être atteinte, en 2012, grâce à l'ouverture des parcs Blandan et du confluent Rhône-Saône.

Les parcs de l'agglomération lyonnaise recueillent d'excellents taux de satisfaction des usagers qui s'échelonnent de 70 % à 97 % (satisfaisant à très satisfaisant). Les parcs séduisent 60 % de la population domiciliée dans un rayon d'attraction de quinze kilomètres et plus, et accueillent quelques douze millions de visiteurs par an. Un lyonnais s'y rend en moyenne 17 fois au cours d'une année. A lui seul, le Grand Parc Miribel Jonage (2'200 ha) reçoit, chaque année, quatre millions de visiteurs dont 88 % sont des habitués qui proviennent de la communauté urbaine de Lyon et des communes riveraines du département de l'Ain [Symalim, 2005].

Un parc intra-muros est un équipement public très sollicité des habitants de la ville-centre (Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire), notamment du lundi au vendredi, durant lesquels il fonctionne comme un square de proximité, dans la mesure où il attire une clientèle qui travaille et habite à moins de dix minutes de marche. En fin d'après-midi et en soirée, un parc urbain connaît une pression d'usage plus importante que celle d'un square, et plus encore

le week-end. Alors que la fréquentation d'un square est groupée sur une semaine de travail, avec un pic prononcé le mercredi, « jour des enfants », celle des parcs urbains est plus étalée. 34 % des usagers vont une à deux fois par mois dans un parc et concentrent leur sortie le week-end. Le meilleur taux de fréquentation d'un parc est enregistré le dimanche après-midi. La tranche horaire « 15h30 – 17h45 » est la plus importante, sous réserve que les conditions météo soient clémentes et le soleil au rendez-vous.

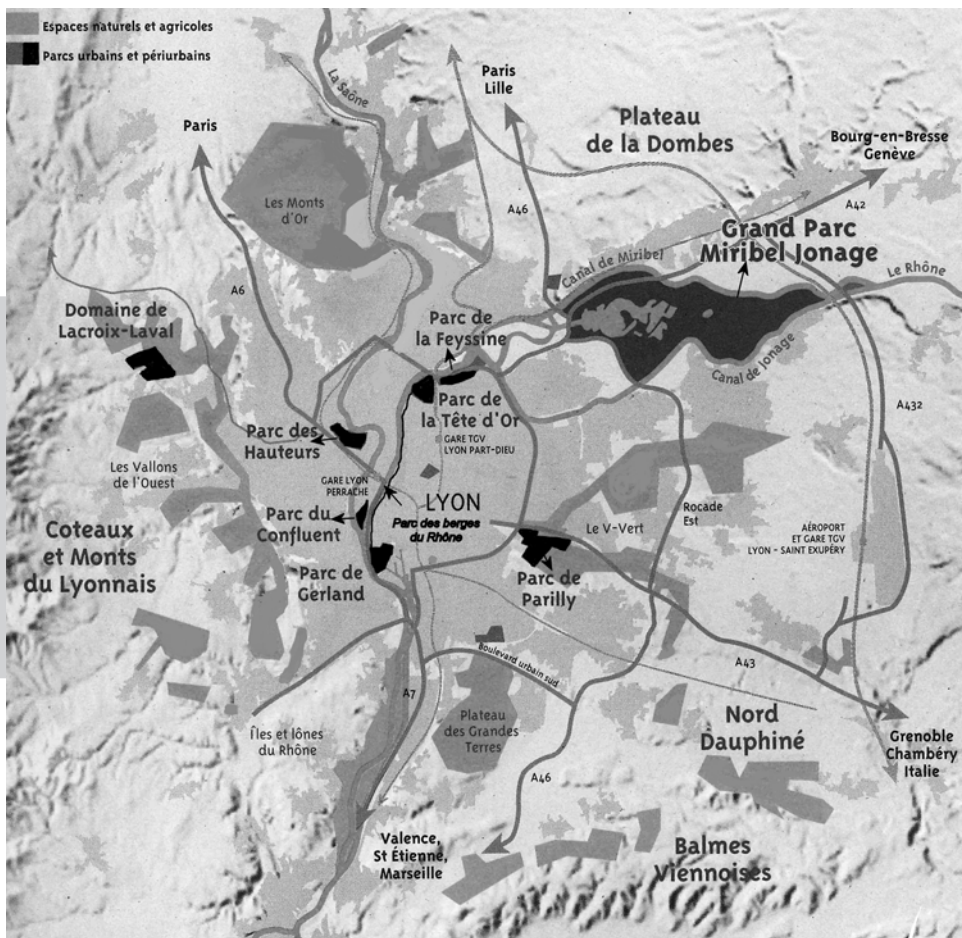
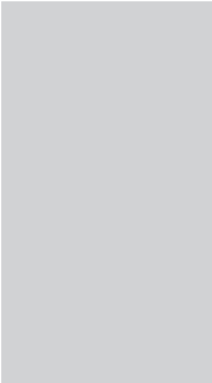


FIGURE 2 : SITUATION DES PARCS, DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PÉRIURBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE [AGENCE D'URBANISME DE LYON, 2006].

Des pointes de 40'000 visiteurs sont atteintes les beaux dimanches de juin et de septembre dans le Grand Parc Miribel Jonage. En semaine, la pression des visiteurs d'un parc est un peu plus importante que celle d'un square. Elle est liée aux rythmes des ménages actifs ; les visites sont alors de courtes durées, et les séjours épousent les heures creuses d'une journée de travail : le matin de bonne heure (joggeurs, promenade des chiens), la pause méridienne (pique-nique), la fin d'après-midi (famille), le début de soirée après le souper (promenade). Les fins de semaine, un parc intra-muros attire les habitants des quartiers pavillonnaires et des centres-bourgs des communes périurbaines.



Un parc urbain regroupe une série d'attributs, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques qui sont appréciées et recherchées par la clientèle. Le parc possède des qualités fonctionnelles intrinsèques. Les équipements d'accueil (plaines de jeux, grands toboggans, animaux de la ferme) et les installations sportives (terrains de basket, jeux de ballon, skate-parc, pistes cyclables) sont des aménagements très appréciés des enfants et des adolescents. Compte tenu que ces derniers sont souvent des prescripteurs de sortie dominicale, un parc disposant de l'un de ces équipements spécialisés a une meilleure attractivité pour les familles et les adolescents. La marche reste l'activité favorite des usagers ; on vient au parc avec la ferme intention de se promener. La balade est un moyen de se détendre et de contempler le spectacle de la nature (figure 3). Encore faut-il que le parc ait de quoi surprendre les promeneurs, qu'il ménage des points de vue pittoresques, donne à admirer le meilleur de la nature ! Marcher dans un parc s'avère un plaisir pour beaucoup : stimulant, tonique et vivifiant. Un parc gagne en attractivité lorsque les aménagements paysagers sont mis en scène selon une conception simple, accentuée par des images campagnardes, plutôt que gérés vers un style ornemental, décoré ou minéral. Plus la surface du parc est grande, plus il censé offrir une surface végétale importante, et plus le parc attire des habitants venus de loin.



FIGURE 3 : LE PARC DES BERGES DU RHÔNE À LYON.

SOURCE : CERTU, EB.

Le parc est également porteur d'attributs symboliques, autrement dit un éventail de qualités associées à la nature. Il est évidemment calme, à l'écart du bruit, de l'encombrement et de l'agitation urbaine. Une sortie au vert permet de se soustraire des désagréments de la ville. L'immersion dans un parc diminue les tensions génératrices de stress et apaise les frictions inter-personnelles dues aux multiples sollicitations urbaines auxquelles nous sommes confrontés, quotidiennement et à chaque coin de rue, qui sont liées à l'évitement des piétons, des flux de circulation, aux nombreuses stimulations qui épuisent nos capacités de concentration [Arrif, 2007]. Au contraire, la balade dans un parc est vivifiante, reposante, salutaire. « S'oxygéner, se vider la tête, se ressourcer, se relaxer » sont les expressions utilisées par les personnes interrogées qui souhaitent passer un agréable moment dans un parc et oublier leurs préoccupations et leurs ennuis. De ce fait, l'environnement urbain ne doit pas être visible de l'intérieur d'un parc. Béton, bitume, panneaux publicitaires, bruits de la ville sont tenus de rester aux portes du parc. Le parc est, par excellence, un lieu de contact avec la nature qui ne doit pas évoquer les maux de la

ville. Si le parc est naturellement un endroit calme, il est immédiatement assimilé à un lieu propre, sans déchet ni pollution. Les attributs « calme et propre » sont les valeurs cardinales de la tranquillité d'un parc. Un site paisible et soigné est foncièrement un lieu sûr et rassurant. Dans l'imaginaire du public, le parc correspond à une « oasis de verdure » au sein de laquelle l'agencement des arbres et des pelouses, la répartition des séquences paysagères, la richesse des ambiances rehaussent les bons côtés de la nature : apaisante, aimable et agréable.

Au-delà des qualités fonctionnelles et symboliques qu'un parc est censé offrir, son attractivité peut être contrariée par l'action d'une variable d'ajustement, indépendante de la volonté des gestionnaires, qui est liée à l'importance de la pression sociale exercée par les riverains. En milieu de semaine, la zone d'influence d'un parc touche une clientèle résidant dans un rayon de 500 mètres. Cette clientèle est placée dans une situation optimale de desserte du parc comparable à celle d'un square. Or, les riverains peuvent monopoliser l'usage du parc et produire un effet de saturation dissuasif envers d'autres utilisateurs potentiels. Ainsi, un parc limitrophe de grands ensembles et de quartiers défavorisés peut induire un marquage social de l'espace public et « faire barrière » à la présence d'autres publics. Dans certains parcs, on assiste alors à des comportements d'évitement et des attitudes de renoncement, y compris en fin de semaine vis-à-vis de publics originaires des quartiers résidentiels. A l'intérieur même du parc, ce processus d'évitement se traduit par un phénomène d'appropriation territoriale, par exemple, un groupe d'usagers se rassemblant à proximité d'une aire de jeux (enfant, mère de famille). De même, des signes d'exclusion peuvent être à l'œuvre : un groupe d'hommes ou de femmes, un rassemblement de sportifs, une minorité ethnique peuvent s'approprier un équipement ou un secteur convoité du parc, tel un banc ensoleillé, une aire de pique-nique mieux placée, une grande pelouse à l'entrée du parc. La clientèle de fin de semaine est en effet très soucieuse de pouvoir trouver dans les parcs des lieux dépourvus de tensions sociales (sécurité) et une liberté de mouvement (pelouse autorisée).

L'appel de la campagne

Les espaces naturels et ruraux sont, aux yeux des personnes interrogées, des espaces verts indifférenciés associant une grande variété de lieux-dits, sites périurbains, zones naturelles, qu'elles regroupent sous le terme générique de « campagne ». On peut succinctement définir la campagne comme un espace de remplissage entre la mer et la montagne qui compose une vaste étendue à la périphérie de la ville. La campagne est un lieu de ressourcement où les citadins viennent à la journée ou se retirent dans leur résidence secondaire. Plus de 60 % des personnes sondées déclarent aller régulièrement à la campagne : 48 % y vont une à deux fois par mois, 18 % toutes les semaines et en toutes saisons. La durée d'une sortie à la campagne est nettement plus ample que celle pratiquée dans un parc : une moitié des personnes interrogées reste une demi-journée à une journée complète tandis que l'autre moitié prolonge son séjour sur deux jours consécutifs ou plus, ce qui implique que les adeptes de la campagne aient un point de chute dans lequel ils puissent passer une nuitée.

Parmi les arguments justifiant un déplacement à la campagne « le besoin de calme et de verdure », « d'être en famille ou entre amis » sont les principaux motifs avancés par les personnes interrogées. Le prix à payer pour accomplir un séjour à la campagne est donc beaucoup plus élevé que pour un parc et un square : il faut organiser la sortie, disposer d'un véhicule, prévoir la logistique d'accompagnement, les repas et les nuitées. En un mot, il faut penser son escapade dans la « Grande Verte » [Urbain, 2002].

Face à ces contraintes matérielles et financières, on comprend que 35 % des personnes interrogées renoncent à se balader dans les espaces naturels et ruraux. En revanche, les personnes sondées qui disposent d'une résidence secondaire profitent de « leur pied à terre pour s'immerger dans la campagne ». Mais durant un week-end au vert, les urbains ne pratiquent guère d'activités sportives de plein air, de balades en forêts, de cueillettes de champignons, d'observations de la nature. Bref, le contact avec la nature n'est pas leur motivation première, si ce n'est pour ceux qui ont un cha-

let ou un appartement à la montagne. En fait, les citoyens prennent congé de la ville, s'y reposent, vivent un temps en retrait de la vie urbaine. Les partants à la campagne font surtout « le plein de calme » et « le vide en eux ».

Pour les autres ménages qui ne disposent pas d'une résidence secondaire, une sortie à la campagne reste l'occasion de « se promener dans de beaux paysages ». Là encore, la marche demeure l'occupation préférée du citoyen à la campagne, comme dans les parcs et les squares. Les activités sportives et récréatives n'ont pas la dimension qu'on leur prête ; à peine 15 % des personnes interrogées déclarent pratiquer un sport de pleine nature au cours d'un week-end à la campagne (équitation, canoë-kayak, ski de fond, vélo tout terrain). Les « promeneurs du dimanche » sont partagés entre deux visions opposées : d'une part, une majorité apprécie de se balader dans une campagne urbaine, sans ronce ni liane, dont les installations d'accueil correspondent à celles qu'ils côtoient dans leurs parcs préférés (64 % des attentes), d'autre part, une minorité recherche une nature intacte, préservée et authentique, dans laquelle toute perspective d'aménagement de confort est exclue. Nous touchons là une ligne de fracture entre deux positions diamétralement opposées : d'un côté, « les aménagistes » sont partisans d'équiper les espaces naturels et ruraux dont la vocation récréative est prononcée afin d'y trouver des parkings, des points d'information, des sentiers balisés, des aires de pique-nique, voire des équipements sanitaires ; de l'autre, « les protectionnistes » veulent pouvoir disposer de sites naturels et ruraux sans aucun aménagement touristique.

Conclusion

Les attentes exprimées donnent une vision contrastée des préférences en lieux de nature en ville qui ne favorise pas l'affirmation de certitudes. On peut néanmoins dégager deux enseignements majeurs de l'enquête téléphonique.

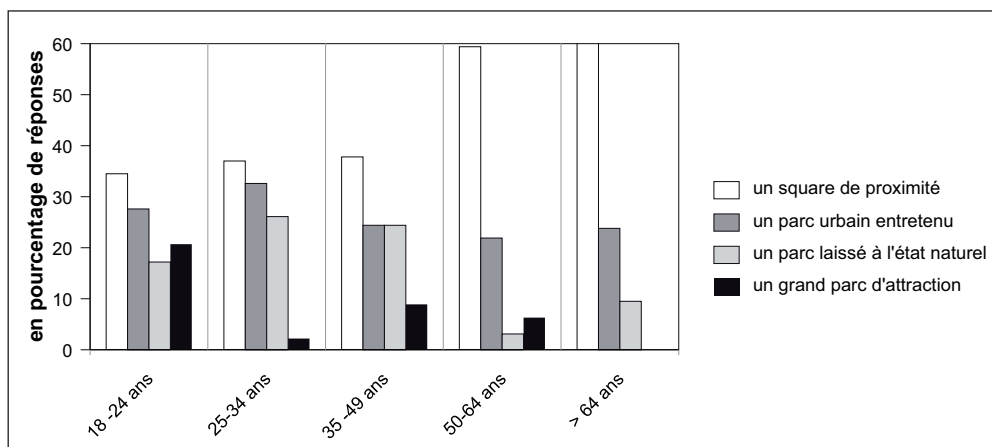


FIGURE 4 : LE SQUARE EST APPRÉCIÉ À TOUT ÂGE.

Le square est une valeur sûre. Cet espace public de la ville dense est perçu comme un lieu accueillant, propice aux rencontres et aux échanges sociaux (figure 4). Lors de la création d'un nouvel espace vert, les personnes interrogées plébiscitent en premier lieu le square de proximité. Ainsi, la multiplication des espaces verts intra-muros est préférée aux grands parcs rejetés en périphérie. En raison des difficultés à acquérir des réserves foncières pour aménager des squares accessibles à moins de dix minutes de marche dans les quartiers densément bâtis, nous préconisons de développer une offre alternative d'espaces verts linéaires dont l'avenue-promenade, le quai-promenade et l'allée-promenade seraient des figures emblématiques. Pouvoir marcher le long d'un réseau maillé qui développe des modes doux de déplacement entre les parcs et les squares, offre des ambiances urbaines apaisées, augmente les zones de contact à une nature n'apparaissant pas comme (trop) transformée par l'homme, telle est la demande des citoyens qui soulignent à l'envi que la marche est l'activité reine pour accéder à la nature.

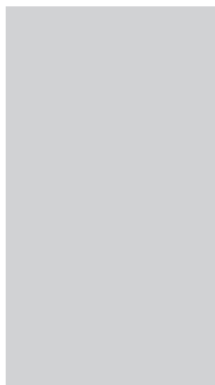
Enfin, nous souhaiterions insister sur un dernier point. L'espace vert incarne «le petit coin de nature en ville». En termes de représentation sociale, ce havre de paix jouit d'une position extra-territoriale : il est «hors la ville». D'où l'importance de mettre en valeur les évocations de nature bucolique et de soigner le couple

« calme et propreté » afin de créer des espaces verts apaisants qui répondent aux attentes des citoyens.

Bibliographie

- Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (2006) *Plan local d'urbanisme du Grand Lyon - Documents généraux*, Lyon, in cédérom.
- Arrif, T. (2007) *Pratiques et représentations des usagers d'espaces verts : le cas du parc de Bercy*, Thèse de doctorat, Université Paris X Nanterre.
- Ballion, R. et Grandjean, A. (1982) *Aire d'attraction des espaces verts publics urbains de la région d'Île-de-France*, Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique, Paris.
- Baudelet, L. (1994) *Ethnologie du jardin dans la ville, le square des Epinettes (Paris 17^{ème})*, mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université Paris VII.
- Bonnel, P. Massot, M.-H. et Caubel, D. (2003) *Efficacité spatiale des réseaux de transport dans une perspective de réduction drastique de l'usage de la voiture particulière - application aux zones denses parisiennes et lyonnaises*, 34^e Colloque de l'ASRDLF « Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions spatiales », Lyon, in cédérom.
- Boutefeu, E. (2005) *La demande sociale de nature en ville - Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Editions Puca - Certu, collection Recherches n°154, Lyon.
- Dressayre, P. et Roynette, D. (1999) *Connaître les besoins et évaluer la satisfaction des habitants, guide méthodologique*, Dossiers d'experts, La Lettre du Cadre Territorial, Voiron.
- Garin, C. (2004) « Les Parisiens rêvent d'une ville plus verte et préservée », *Le Monde*, 23 septembre 2004.

- Gascon, M.-O. (2008) *L'enquête ménages déplacements « standard Certu » - Guide méthodologique*, Editions Certu, Lyon.
- Harzo, C., Garcin-Marrou, C., Bourdet, G. et Malpeyre, J.-C. (1994) *Le parc de la Tête d'Or à Lyon, caractéristiques, pratiques et opinions des usagers*, Université catholique de Lyon, Lyon.
- Ministère de l'environnement et du cadre de vie (1978) *Les Français et les espaces verts publics urbains*, Service technique de l'urbanisme, Paris.
- Ministère de l'équipement, des transports et du logement (1999) *Habiter, se déplacer, vivre en ville*, CSA Opinion, Paris.
- Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement (1973) *Circulaire du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts*, Journal Officiel du 22 février 1973, pp.1974-1978.
- Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM) (2005) *Plan directeur 2005-2015 du Grand Parc Miribel Jonage*, Lyon.
- Ipsos-Unep (2008) *Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français*, Dossier de presse, Paris.
- Urbain, J.-D. (2002) *Paradis verts, désirs de campagne et passions résidentielles*, Editions Payot, Paris.



Urbia

n°8 - juin 2009

ANTONIO DA CUNHA

Introduction : Urbanisme végétal et agriurbanisme
La ville entre artifice et nature

EMMANUEL BOUTEFEU

La demande sociale de nature en ville
Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise

NATHALIE BLANC

Vers un urbanisme écologique ?

CURDY PHILIPPE

La gestion des espaces verts dans la ville : entre densification urbaine et
préservation de la (bio)diversité sociale et naturelle

ANNE-MARIE MOKRANI

Du maillage vert de 1936 à la voie verte d'agglomération : genèse du projet

NELLY NIWA

La nature en ville peut-elle être agricole ?
De la Suisse au Japon

ROLAND VIDAL ET ANDRE FLEURY

Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux
territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste »

ISSN 1661-3708